# UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 Juin 2014

#### Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 Juin 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 453 288 Dinars et un bénéfice net de la période de 5 310 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

## Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 Juin 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 22 Juillet 2014

Le Commissaire aux Comptes ECC MAZARS Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

# BILAN DE LA SOCIETE Arrêté au 30/06/2014 en (DT)

	Libellé	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 134 409,073	1 173 843,961	1 077 321,424
	a- Actions et droits rattachés		463 630,245	460 554,275	410 028,048
	b- Obligations et valeurs assimilées c- Autres valeurs		670 778,828 0,000	713 289,686 0,000	667 293,376 0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	318 370,178	309 155,216	297 207,050
	a- Placements monétaires		144 472,577	145 107,802	147 582,024
	b- Disponibilités		173 897,601	164 047,414	149 625,026
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	508,384	220,424	120,986
	TOTAL ACTIF	-	1 453 287,635	1 483 219,601	1 374 649,460
	PASSIF		10 767,377	14 341,730	<u>17 123,874</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	4 855,912	4 863,273	3 786,571
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	5 911,465	9 478,457	13 337,303
	ACTIF NET		1 442 520,258	1 468 877,871	1 357 525,586
<u>CP 1</u>	<u>Capital</u>	3.7	1 437 592,467	1 464 606,738	1 340 997,638
<u>CP 2</u>	Sommes distribuables	3.8	4 927,791	4 271,133	<u>16 527,948</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		7,911 4 919,880	1,922 4 269,211	1,819 16 526,129
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	-	1 453 287,635	1 483 219,601	1 374 649,460

# ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE Arrêté au 30/06/2014 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.04.14 au 30.06.14	Période du 01.01.14 au 30.06.14	Période du 01.04.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
PR1	Revenus du portefeuille-titres Dividendes	3.1	15 834,078 8 040,200	<b>23 551,422</b> 8 040,200	11 883,386 4 489,500	18 740,348 4 489,500	46 530,014 15 862,500
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 793,878	15 511,222	7 393,886	14 250,848	30 667,514
<u>PR2</u>	Revenus des placements monétaires	3.2	1 337,090	<u>2 792,136</u>	<u>1 185,980</u>	2 781,764	<u>5 255,986</u>
	Total des revenus des placements		<u>17 171,168</u>	<u>26 343,558</u>	<u>13 069,366</u>	<u>21 522,112</u>	<u>51 786,000</u>
<u>CH1</u>	Charges de gestion des placements	3.9	<u>-3 188,565</u>	<u>-6 249,337</u>	<u>-3 349,116</u>	<u>-6 715,183</u>	<u>-13 096,512</u>
	Revenu net des placements	•	13 982,603	20 094,221	9 720,250	14 806,929	38 689,488
CH2	Autres charges	3.10	-7 682,530	-15 082,666	-5 330,659	-10 509,813	-21 279,750
	Résultat d'exploitation		6 300,073	5 011,555	4 389,591	4 297,116	17 409,738
<u>PR4</u>	Régularisation du résultat d'exploitation		-91,675	-91,675	-27,905	-27,905	-883,609
	Sommes distribuables de la période	·	6 208,398	4 919,880	4 361,686	4 269,211	16 526,129
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		91,675	91,675	27,905	27,905	883,609
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-19 171,709	9 201,524	-26 466,354	562,290	-37 973,727
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		18 940,543	18 939,983	9 541,714	29 191,633	22 972,487
	Frais de négociation		-758,729	-767,786	-633,350	-1 104,136	-2 472,194
	Résultat net de la période	•	5 310,178	32 385,276	-13 168,399	32 946,903	-63,696

# VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE Arrêté au 30/06/2014 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.14 au 30.06.14	Période du 01.01.14 au 30.06.14	Période du 01.04.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
AN1-Variation de l'actif net					
résultant des opérations d'exploitation	<u>5 310,178</u>	<u>32 385,276</u>	<u>-13 168,399</u>	<u>32 946,903</u>	<u>-63,696</u>
a- Résultat d'exploitation	6 300,073	5 011,555	4 389,591	4 297,116	17 409,738
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-19 171,709	9 201,524	-26 466,354	562,290	-37 973,727
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	18 940,543	18 939,983	9 541,714	29 191,633	22 972,487
d- Frais de négociation	-758,729	-767,786	-633,350	-1 104,136	-2 472,194
AN2- Distributions de dividendes	<u>-17 360,218</u>	<u>-17 360,218</u>	<u>-13 959,976</u>	<u>-13 959,976</u>	<u>-13 959,976</u>
AN3- Transactions sur le capital	<u>69 969,614</u>	<u>69 969,614</u>	<u>-41 981,507</u>	<u>-41 981,507</u>	<u>-120 323,193</u>
a- Souscriptions	69 969,614	69 969,614	0,000	0,000	0,000
- Capital	70 100,000	70 100,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-878,892	-878,892	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	748,506	748,506	0,000	0,000	0,000
b- Rachats	0,000	0,000	41 981,507	41 981,507	120 323,193
- Capital	0,000	0,000	41 400,000	41 400,000	119 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	156,935	156,935	-557,186
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	424,572	424,572	1 280,379
VARIATION DE L'ACTIF NET	57 919,574	84 994,672	-69 109,882	-22 994,580	-134 346,865
a. En début de période	1 384 600,684	1 257 525 506	1 527 007 752	1 404 072 454	1 404 979 454
a- En début de période b- En fin de période	1 442 520,258	1 357 525,586 1 442 520,258	1 537 987,753 1 468 877,871	1 491 872,451 1 468 877,871	1 357 525,586
a- En début de période	13 790	13 790	14 986	14 986	14 986
b- En fin de période	14 491	14 491	14 572	14 572	13 790
VALEUR LIQUIDATIVE	99,545	99,545	100,801	100,801	98,442
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	1,35%	4,71%	-3,40%	4,47%	-0,15%

#### NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/06/2014

#### 1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30/06/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## 2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## 2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/06/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

## 2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/06/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

## 2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

# 3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/06/2014 d'actions et droits rattachés, ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2014	% l'Actif
Actions,		<u>418 954,829</u>	462 243,045	<u>31,80%</u>
ARTES	4 000	24 768,720	29 776,000	2,05%
ATTIJARI BANK	3 500	60 975,342	64 239,000	4,42%
BIAT	758	40 387,001	47 375,000	3,26%
CARTHAGECEMENT	30 000	98 075,000	92 610,000	6,37%
LANDOR	2 000	11 460,000	11 600,000	0,80%
MONOPRIX	2 225	31 652,510	51 798,000	3,56%
SFBT	3 768	45 393,950	56 146,968	3,86%
SOTIPAPIER	4 800	27 360,000	27 883,200	1,92%
SOTRAPIL	2 322	20 475,800	20 781,900	1,43%
SOTUVER	3 700	25 469,000	23 317,400	1,60%
TAWASOL	14 588	16 046,800	16 046,800	1,10%
TLS	59	1 224,250	1 256,110	0,09%
TPR	4 393	15 666,456	19 412,667	1,34%
<u>Droit</u>		<u>1 271,600</u>	<u>1 387,200</u>	<u>0,10%</u>
SPL 14	2 312	1 271,600	1 387,200	0,10%
Obligations des Sociétés		<u>490 199,326</u>	<u>499 646,390</u>	<u>34,39%</u>
ATBSUB09 LIGA1	1 000	40 000,000	40 192,148	2,77%
ATL2009/3	1 000	20 000,000	20 411,123	1,40%
ATTIJARI LEASE 20	1 100	110 000,000	113 729,754	7,83%
BHSUB07	200	4 035,326	4 142,212	0,29%
BNASUB09	1 700	113 305,000	114 444,879	7,87%
BTK09 CAT(A)	1 000	42 859,000	43 471,743	2,99%
CIL2013/1-A 7%	400	40 000,000	41 270,356	2,84%
SIHM 2008	1 000	40 000,000	41 638,400	2,87%
UBCI 2013	800	80 000,000	80 345,775	5,53%
Emprunts d'Etat		<u>165 820,000</u>	<u>171 132,438</u>	<u>11,78%</u>
BTA022015	20	20 000,000	20 441,863	1,41%
BTA082022	50	47 700,000	49 688,383	3,42%
BTA102015	100	98 120,000	101 002,192	6,95%
TOTAL		1 076 245,755	1 134 409,073	78,07%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 31-12-13
Revenus des Actions	8 040,200	8 040,200	4 489,500	4 489,500	<u>15 862,500</u>
Revenus des titres OPCVM	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 793,878	<u>15 511,222</u>	7 393,886	14 250,848	30 667,514
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sue le marché financier	1 632,439	2 894,899	3 101,479	5 728,768	10 445,645
Revenus des obligations privées	6 161,439	12 616,323	4 292,407	8 522,080	20 221,869
TOTAL	15 834,078	23 551,422	11 883,386	18 740,348	46 530,014

# 3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à 318 370,178 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	144 472,577	145 107,802	147 582,024
Disponibilités		173 897,601	164 047,414	149 625,026
Total		318 370,178	309 155,216	297 207,050

# (1)Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	150	11/03/14	142 831,297	144 472,577	9,94%
Total placement BTCT			142 831,297	144 472,577	9,94%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle		Période du 01-01-14 au 30-06-14			Période du 01-01-13 au 31-12-13
Intérêts des bons de trésor	1 337,090	2 792,136	1 185,980	2 781,764	5 255,986
TOTAL	1 337,090	2 792,136	1 185,980	2 781,764	5 255,986

# 3.3 - Créances d'exploitations :

	Libelle	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
AC 3	Créances d'exploitations	<u>0,000</u>	0,000	<u>0,000</u>
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288	-81 875,288

## 3.4 - Autres actifs :

	Libelle	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
AC 4	Autres Actifs	<u>508,384</u>	220,424	<u>120,986</u>
	RS sur BTA	508,384	220,424	120,986

## 3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<u>PA 1</u>	Opérateurs créditeurs	<u>4 855,912</u>	4 863,273	<u>3 786,571</u>
	Frais de gestionnaire	478,286	502,364	145,704
	Frais de dépositaire	692,072	370,228	706,743
	Frais de distributeurs	3 685,554	3 990,681	2 934,124

## 3.6 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	<u>5 911,465</u>	9 478,457	13 337,303
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	2 736,000	0,000
	Redevance CMF	118,210	120,720	115,638
	Charges à payer exercice antérieur	0,000	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	14 198,545	9 632,820	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	-8 405,290	-3 011,083	13 221,665

# 3.7 - Capital:

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2013	
* Montant en nominal	1 379 000
* Nombre de titres	13 790
* Nombre d'actionnaires	11
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	70 100
* Nombre de titres émis	701
Rachats effectués	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres rachetés	0
Capital au 30/06/2014	
* Montant en nominal	1 449 100
* Nombre de titres	14 491
* Nombre d'actionnaires	12

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 30/06/2014 s'élève à  $84\,994,672$  dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 30/06/2014 est de 14 491 contre 13 790 au 31/12/2013.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2013	1 340 997,638	1 340 997,638
Souscriptions de la période	<u>70 100,000</u>	<u>70 100,000</u>
Rachats de la période	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Autres mouvements - Variation des plus ou moins values potentielles sur titres - Variation des plus ou moins values réalisées sur cession de titres	26 494,829 9 201,524 18 939,983	31 422,620 9 201,524 18 939,983
<ul><li>Frais de négociation.</li><li>Régularisation des sommes non distribuables</li><li>Sommes distribuables</li></ul>	-767,786 -878,892	-767,786 -878,892 4 927,791
Capital fin de période au 30/06/2014	<u>1 437 592,467</u>	<u>1 442 520,258</u>

## 3.8 - Sommes distribuables:

Les sommes distribuables au 30/06/2014 s'élèvent à 4 927,791 DT contre 4 271,133 DT au 30/06/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Somme distribuables des exercices antérieurs	7,911	1,922	1,819
Résultat d'exploitation	5 011,555	4 297,116	17 409,738
Régularisation du résultat d'exploitation	-91,675	-27,905	-883,609
<u>Total</u>	4 927,791	4 271,133	16 527,948

## 3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14		Période du 01-01-13 au 30-06-13	
CH 1 Charges de gestion des	0.400.505	0.040.007	0.040.440	0.745.400	10 000 510
<u>placements</u>	<u>3 188,565</u>	<u>6 249,337</u>	<u>3 349,116</u>	<u>6 715,183</u>	<u>13 096,512</u>
Rémunération du gestionnaire	478,286	937,402	502,364	1 007,279	1 964,488
Rémunération du dépositaire	354,286	694,372	372,128	746,140	1 455,183
Rémunération des distributeurs	2 355,993	4 617,563	2 474,624	4 961,764	9 676,841

## 3.10 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	
CH 2 Autres charges	7 682,530	<u>15 082,666</u>	<u>5 330,659</u>	10 509,813	<u>21 279,750</u>
Redevance CMF	354,286	694,372	372,128	746,140	1 455,183
Services bancaires et assimilés	189,749	189,749	115,511	130,853	399,256
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	0,000	0,011
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 138,495	14 198,545	4 843,020	9 632,820	19 425,300

## 4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

## 4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,135% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

## 4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

## 4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,665% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.